

Anne-Hélène Moncany, présidente de la FFCriavs

"Prévenir efficacement les violences sexuelles, c'est aussi s'occuper de leurs auteurs"

Publié le 15/11/19 - 16h11



Récemment entendue par le Gouvernement, le Dr Anne-Hélène Moncany, psychiatre et présidente de la fédération des centres ressources pour intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (FFCriavs), explique les enjeux actuels de la prévention de ces violences. Celle-ci inclut la prise en charge des auteurs, y compris des auteurs potentiels.

Hospimedia : "Dans le cadre du futur plan gouvernemental de prévention des violences faites aux enfants, vous avez été reçue fin octobre par le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance Adrien Taquet. Pouvez-vous nous parler de la teneur de cet entretien ?

Anne-Hélène Moncany : En effet, Adrien Taquet a souhaité rencontrer des représentants de la Fédération française des centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles [FFCriavs, lire l'encadré]. Cette sollicitation s'inscrit dans le contexte du pacte pour l'enfance porté par le secrétaire d'État et notamment du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, dont l'annonce se fera *a priori* autour du 20 novembre [lire notre [article](#)]. Le secrétariat d'État avait notamment entendu parler de notre projet de numéro unique pour les personnes attirées sexuellement par les enfants. Nous l'avons vu une seconde fois pour aborder les conclusions de l'[audition publique](#) sur les violences sexuelles, organisée par la FFCriavs au ministère de la Santé en juin 2018. Adrien Taquet nous a reçus à cette occasion avec Jean-Marie Delarue*, qui coprésidait à l'époque la commission d'audition.

Un réseau national de 24 Criavs

Il existe à ce jour 24 centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (Criavs) sur le territoire national, rattachés à des établissements publics de santé (notamment des CHU). Ces structures de service public créées à partir de 2006 se sont fédérées environ deux ans plus tard au sein de la FFCriavs, afin de "*mettre en commun les outils et compétences des professionnels concernés, conduire des projets communs d'envergure nationale et internationale, et proposer une meilleure visibilité sur leurs actions*", explique la fédération.

Une idée que l'on défend beaucoup, parce que cela nous semble profondément logique et cohérent, c'est que si l'on veut prévenir efficacement les violences sexuelles, il faut s'occuper des auteurs de ces violences, ainsi que des auteurs potentiels. Le secrétaire d'État a été très attentif. Il nous a dit qu'il partageait ce point de vue et qu'il souhaitait l'assumer. Ce qui est naturellement pour nous une très bonne nouvelle, parce que ce sujet n'est pas toujours simple, voire tabou. Nous avons pu aborder longuement la question de la prise en charge des mineurs, lorsqu'ils sont victimes mais aussi lorsqu'ils sont auteurs de violences sexuelles. Nous avons ensuite rencontré les conseillères de son cabinet pour une réunion plus technique sur ce projet numéro unique, que nous portons de longue date.



Lutter contre les violences sexuelles sur enfant, cela passe par intervenir auprès de leurs auteurs.

Je recevais hier Jean-Marie Delarue, le Dr. [@AMoncany](#) et le Dr. [@LacambreMathieu](#) pour évoquer des pistes prometteuses de prévention des violences. [#ProtectionDeLEnfance](#)
pic.twitter.com/uO0e22ktqE

— Adrien Taquet (@AdrienTaquet) October 25, 2019

H : Sans présumer de ce qui sera retenu dans le plan prochainement présenté par le Gouvernement, pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet de numéro unique ?

A.-H. M. : Effectivement, nous n'avons pas encore eu de retour définitif et officiel sur les derniers arbitrages et ce qui sera retenu au final. Mais nous voyons d'ores et déjà des signaux prometteurs, comme l'affichage par le secrétaire d'État *via* les réseaux sociaux à la suite de notre rencontre de la nécessité de prendre en charge les auteurs. Ce qui est quand même un positionnement politique fort. À suivre donc ! Pour ce qui est du projet de numéro en lui-même [lire l'encadré ci-dessous], nous avons transmis des documents techniques au cabinet. Ce projet très important à nos yeux était notamment à l'ordre du jour des journées nationales de la FFCriavs organisées en septembre dernier [au cours desquelles le Dr Anne-Hélène Moncany, psychiatre au CH Gérard-Marchant à Toulouse (Haute-Garonne), a été élue présidente de la fédération, NDLR]. Ce dispositif, qui vise notamment les personnes présentant une attirance sexuelle problématique pour les enfants et les mineurs, se fait déjà dans d'autres pays (Angleterre, Allemagne, Suède) et a démontré une utilité et une efficacité. Et la mise en place d'une plateforme d'écoute et d'accompagnement des pédophiles est préconisée par un rapport du Sénat publié mi-2019 sur la prévention des agressions sexuelles sur mineurs [lire notre [article](#)].

Vers un réseau d'écoute national structuré ?

L'une des propositions (n° 14) issues de l'audition publique de juin 2018 était d'évaluer et de développer l'expérience de réseaux d'écoute destinés à éviter les passages à l'acte de la part d'auteurs potentiels, "en vue de proposer un numéro d'appel unique". Le rapport évoque des exemples associatifs, ainsi que l'expérience menée par la FFCriavs intitulée "Réseau écoute orientation". Ce dispositif visant à un maillage national *via* des centres volontaires, créé en 2016, s'adresse aux personnes souffrant de paraphilies, c'est-à-dire présentant des fantasmes et/ou des comportements sexuels problématiques. Il a pour vocation de faciliter le recours aux soins de première ligne, et accueille plus largement les questions et préoccupations des professionnels et du grand public. Des professionnels volontaires formés assurent au cours des heures ouvrées l'accueil téléphonique de toute personne (patient, famille, professionnels, tiers aidants, etc.) en difficulté pour elle-même ou un tiers avec une sexualité paraphilique et/ou violente. En fonction de la gravité et de l'urgence d'apporter une réponse, explique la FFCriavs dans son rapport, une orientation est proposée vers les services *ad hoc* (service d'accueil d'urgence, unité médico-judiciaire, équipe de soins psychiatriques, services sociaux, maison de la justice et du droit, services de police ou gendarmerie...).

Il nous paraît également important de développer très fortement notre partenariat avec les associations d'aide aux victimes. Nous avons un objectif commun et similaire qui est de prévenir les violences sexuelles et tout à gagner à renforcer notre collaboration. L'accompagnement des victimes est bien sûr extrêmement important et un enjeu majeur. Mais il y a aussi pour nous un autre enjeu majeur, je le répète, c'est celui de la prise en charge des auteurs pour éviter la récurrence, ainsi que des personnes qui sont le plus à risque de commettre de telles violences, comme les personnes présentant un trouble pédophilique, qui peuvent très

bien ne jamais avoir agressé d'enfant.

“ Notre objectif est que ces personnes [présentant un trouble pédophilique] puissent s'adresser à des professionnels via le numéro unique et être orientées vers des soins avant tout passage à l'acte.

Le fait d'avoir agressé sexuellement un enfant n'est absolument pas nécessaire pour diagnostiquer un tel trouble, et à l'inverse, une personne qui a agressé sexuellement un enfant ne présente pas forcément un trouble pédophilique. Par contre, il est admis que les personnes présentant un trouble pédophilique sont plus à risque d'agresser sexuellement un mineur. Donc notre objectif c'est d'intervenir en amont, que ces personnes ayant repéré cette attirance sexuelle problématique puissent s'adresser à des professionnels *via* le numéro unique et être orientées vers des soins avant tout passage à l'acte. Il y a aussi le travail à mener en commun avec les associations sur le psychotraumatisme. Parmi les auteurs de violences sexuelles, on sait qu'il y a une proportion non négligeable qui a été victime de ces violences. Bien sûr, ça ne veut évidemment pas dire que toutes les victimes deviennent auteurs, loin de là et heureusement. Mais ça signifie qu'il y a une vulnérabilité, soit de devenir auteur soit d'être à nouveau victime. D'où l'enjeu absolument fondamental de bien prendre en charge le psychotraumatisme.

H. : Qu'est-ce qui freine à ce jour la mise en œuvre effective de cette plateforme ?

A.-H. M. : Comme je l'expliquais, les bases scientifiques de la pertinence de la mise en place de ce numéro unique national sont posées. Nous avons sollicité dans ce sens nos tutelles mais pour l'instant nous n'avons aucun financement. Or si l'on veut développer ce dispositif à la hauteur de l'enjeu, avec un fonctionnement optimal, il nous faut des financements de façon notamment à former des personnes pour répondre et orienter les appelants vers les bons dispositifs, y compris vers des soins. Il faut aussi que l'appel soit gratuit, accessible sur les plus longues plages horaires possibles, etc. Nous savons qu'il faut agir maintenant, car il y a vraiment un enjeu majeur. Et on dispose déjà quand même du réseau écoute orientation développé par les Criavs. Cependant, il est encore plus ou moins développé en fonction des territoires. L'idée d'ores et déjà, à moyens constants (mais avec l'idée de développer derrière lorsque on le pourra), c'est de mettre en place un numéro unique, même s'il n'est pas encore gratuit, sous forme d'une plateforme avec un message préenregistré. L'appelant entrerait son numéro de département puis serait orienté vers le ventre correspondant. Actuellement, nous sommes en train de finaliser le contrat d'achat de ce numéro puis nous comptons le tester dans cinq Criavs volontaires pendant quelques mois avant de le mettre à destination du grand public. Il s'agira alors de faire connaître ce dispositif de prévention. Et va se poser alors toute la question de la communication, sur un sujet à la fois très important mais aussi très... sensible ! Un coup de pouce des tutelles (Santé, Justice) serait là aussi essentiel dans cette phase de communication, pour une mise en place dans les prochains mois. En tous cas, un fonctionnement effectif le plus rapidement possible."

** Conseiller d'État et actuel président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), Jean-Marie Delarue a occupé par le passé les fonctions de contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL).*

Liens et documents associés

- Le rapport de la commission d'audition [PDF]

Propos recueillis par Caroline Cordier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>